



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## adoption

Question écrite n° 42617

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'adoption par des familles françaises d'orphelins cambodgiens. Il apparaît que, au regard de l'instabilité politique qui y règne, la Mission de l'adoption internationale (MAI) souhaite réduire le nombre d'adoptions d'enfants cambodgiens. Leur chiffre est passé de 400 à 40 entre 2002 et 2003 (- 90 %). Or, connaissant les conditions de vie tragiques des orphelins du Cambodge, ainsi que les situations de détresse des familles en attente en France (23 000 disposent d'un agrément), il semblerait logique que ces adoptions soient encouragées. Malgré la non-signature, d'ailleurs provisoire, de la convention de La Haye par le Cambodge, de nombreux pays occidentaux poursuivent leurs adoptions. Aussi lui demande-t-il si un régime transitoire d'adoption peut être mis en place en attendant la stabilisation politique du pays.

### Texte de la réponse

Les autorités françaises ont été amenées à suspendre à compter du 31 juillet 2003 toute nouvelle procédure d'adoption des familles françaises au Cambodge. En effet, il est apparu que la situation de l'adoption internationale dans ce pays n'offrirait plus les garanties suffisantes pour assurer la transparence et la régularité des adoptions, en particulier au regard de l'adoptabilité des enfants et de l'absence de transaction financière. Il ne relève donc en aucun cas d'une volonté de réduire le nombre d'adoption, au Cambodge mais d'une situation de fait tenant compte de graves dysfonctionnements dans les procédures d'adoption. Depuis les dernières élections législatives de juillet 2003, les autorités cambodgiennes n'ont pas été encore en mesure d'engager la réforme de leur législation en matière d'adoption à laquelle la France, comme d'autres pays européens (Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne) et les États-Unis, a subordonné la reprise des adoptions. Cette mesure de suspension est donc toujours en vigueur. Dans ce contexte, les autorités françaises ont proposé à leurs homologues du Cambodge d'envoyer sans délai une mission d'experts pour apporter un concours technique en vue de mettre en place la réforme nécessaire qui permettra la reprise des adoptions au bénéfice de notre pays. Cette mission est en cours et fera son rapport dès son retour à Paris. Il convient de noter par ailleurs qu'en juillet 2004, un nouveau gouvernement a été nommé et que le Parlement peut désormais siéger. Il est donc permis d'espérer qu'un calendrier de réformes législatives pourra être arrêté et que le projet de loi sur l'adoption, élaboré sous l'égide de l'UNICEF, pourra être enfin déposé et examiné, en vue de débloquer la situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42617

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 2004, page 4826

**Réponse publiée le** : 28 décembre 2004, page 10423